



Le proviseur du lycée Jean ROSTAND

à

Responsables légaux  
des élèves demandeurs d'une place à l'internat

**Objet** : demande d'admission à l'internat

Madame, Monsieur,

lycée polyvalent  
**Jean Rostand**

Vous trouverez ci-après la procédure à suivre pour une demande d'admission à l'internat du lycée Jean Rostand ainsi que les informations relatives au fonctionnement de l'internat.

**Constitution du dossier d'admission et pièces à transmettre pour étude :**

- la fiche d'inscription/réinscription complétée. Attention, la partie correspondant de proximité\* est à compléter obligatoirement, sans quoi le dossier ne pourra être accepté.  
*\*La désignation d'un correspondant de proximité résidant à environ 30 minutes de Strasbourg s'engageant à venir chercher l'interne en cas d'éloignement géographique important des responsables légaux ou d'indisponibilité de ces derniers.*
- la fiche intendance complétée (et fournir les pièces qui y sont demandées).
- une photo d'identité supplémentaire.
- la fiche retour week-end complétée qui indique si l'élève arrive les dimanches soirs ou les lundis soirs à rendre au plus tard le mercredi 04 septembre.
- La dernière notification d'attribution de bourses, le cas échéant.

5 rue Edmond Labbé  
67084 STRASBOURG CEDEX

téléphone : 03 88 14 43 50

[ce.0670084c@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0670084c@ac-strasbourg.fr)

Affaire suivie par :  
Les CPE en charge de l'internat  
[internat@lycee-jean-rostand.fr](mailto:internat@lycee-jean-rostand.fr)

L'ensemble des documents est à déposer au lycée **le lundi 30 juin (de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h) ou mardi 1<sup>er</sup> juillet et mercredi 2 juillet (de 8 h à 12 h ou de 13 h à 17 h).**

**Critères de sélection des dossiers** : boursier, distance et accès aux transports.

**Informations complémentaires internat :**

- Accueil des élèves internes le dimanche soir entre 20h et 21h30 ainsi que les jours fériés.
- L'internat est fermé le vendredi soir et les week-ends.
- Règlement intérieur (en annexe). A lire attentivement.
- **Les horaires des repas à l'internat sont fixes : entre 18h15 et 19h et ne peuvent être pris au lycée en dehors de ce créneau.**
- Toute communication au sujet de l'internat (absence d'élèves, informations diverses, ...) doit passer par mail à l'adresse suivante : [internat@lycee-jean-rostand.fr](mailto:internat@lycee-jean-rostand.fr)
- Informations pour la rentrée de l'internat : Disponible sur le site du lycée : <https://www.lycee-jean-rostand.fr/>

Dans l'attente de la future rentrée, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Doriane Rapp  
Proviseur